

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Wolmanit CX-10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit de protection du bois

Utilisation appropriée: produit de protection du bois, pour les utilisateurs industriels et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Wolman GmbH

Dr.-Wolman-Str. 31-33

76547 Sinzheim, Germany

Téléphone: +49 7221 800-0

adresse E-Mail: product-safety-wolman@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 4 (par voie orale)
Skin Corr./Irrit. 1B
Eye Dam./Irrit. 1
STOT SE 3 (Irritant pour le système respiratoire)
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

H314, H332, H302, H335, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel), Carbonate de cuivre, Bis-(N-cyclohexyldiazoniumdioxy)-cuivre

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de traitement du bois, liquide, à base de : composés du cuivre, composés du bore

dissous dans: Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

Carbonate de cuivre

Teneur (W/W): 16,3 %

Numéro CAS: 12069-69-1

Numéro-CE: 235-113-6

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119429040-56

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H332, H302, H400, H410

acide borique

Teneur (W/W): 5 %

Numéro CAS: 10043-35-3

Numéro-CE: 233-139-2

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119486683-25

Numéro INDEX: 005-007-00-2

Repr. 1B (fertilité)

Repr. 1B (foetus)

H360FD

Les limites de concentrations spécifiques

Repr. 1B, fertilité: $\geq 5,5$ %

Repr. 1B, foetus: $\geq 5,5$ %

Bis-(N-cyclohexyldiazoniumdioxy)-cuivre

Teneur (W/W): 3,5 %

Numéro CAS: 312600-89-8

Flam. Sol. 1

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Eye Dam./Irrit. 1

STOT RE 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H228, H318, H302, H373, H400, H410

Agent complexant à base d'éthanolamine et d'acides carboxyliques (confidentiel)

Teneur (W/W): ≥ 20 % - ≤ 50 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 1B

H314, H302

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:
laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone, gaz/vapeurs corrosifs

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la Section 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

sensible au gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

141-43-5: 2-aminoéthanol; éthanolamine
VME 2,5 mg/m³ ; 1 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE 7,6 mg/m³ ; 3 ppm (OEL (EU))
non contraignant
Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 2,5 mg/m³ ; 1 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
VLE (FR) 7,6 mg/m³ ; 3 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide
Couleur: bleu(e)
Odeur: faible odeur caractéristique

Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.
Valeur du pH:	env. 9,6 (env. 20 g/l, 20 °C)
Point de fusion:	env. 0 °C
Température d'ébullition:	> 100 °C
Point d'éclair:	Non inflammable.
Inflammabilité:	non inflammable
Température d'auto-inflammation:	env. 420 °C
Pression de vapeur:	non applicable
Densité:	env. 1,27 g/cm ³ (20 °C)
Décomposition thermique:	> 250 °C
Viscosité dynamique:	non déterminé
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:	miscible en toutes proportions	
Temps d'écoulement:	env. 38 s (22 °C)	(DIN EN ISO 2431; 4 mm)
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Nocif par inhalation.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): env. 500 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité en cas d'exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur la toxicité

Le fabricant d'acide borique/de borates signale que des études sur l'ingestion chez l'animal, à hautes doses et chez plusieurs espèces, ont mis en évidence un effet sur la reproduction et le développement. Une étude chez l'homme de l'exposition professionnelle aux poussières d'acide borique/de borates n'a démontré aucun effet néfaste sur la reproduction. Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) < 1 mg/l, *Brachydanio rerio* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) < 1 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) < 1 mg/l, *Selenastrum capricornutum* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) env. 50 mg/l, boue activée (Ligne directrice 209 de l'OCDE)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Les constituants à base de cuivre peuvent être éliminés dans une large mesure par des processus abiotiques, comme par exemple l'adsorption sur les boues activées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les égouts, ni dans les stations d'épuration. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU	UN1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

IMDG		IMDG	
Numéro ONU:	UN 1760	UN number:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM	Transport hazard class(es):	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU:	UN 1760	UN number:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE, CARBONATE DE CUIVRE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains ALKYLAMINE, COPPER CARBONATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 14.12.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit CX-10**

(ID Nr. 50362370/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.12.2015

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 49, 49bis

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Flam. Sol.	Matières solides inflammables
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H228	Matière solide inflammable.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Wolmanit C&T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit de protection du bois

Utilisation appropriée: produit de protection du bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Wolman GmbH

Dr.-Wolman-Str. 31-33

76547 Sinzheim, Germany

Téléphone: +49 7221 800-0

adresse E-Mail: product-safety-wolman@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Corr./Irrit. 2
Aquatic Chronic 2

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

| EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : Propiconazole, triméthylènediamine

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2-aminoéthanol, Carbonate de cuivre

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) de danger

Xi Irritant.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

| Le produit contient: Propiconazole, triméthylènediamine
Peut déclencher des réactions allergiques.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de traitement du bois, liquide, à base de : Carbonate de cuivre, acide borique, Propiconazole, Chlorure de cocotriméthylammonium

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| 2-aminoéthanol

Teneur (W/W): < 5 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)
Numéro CAS: 141-43-5	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 205-483-3	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
	Skin Corr./Irrit. 1B
	Eye Dam./Irrit. 1
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	Aquatic Chronic 3
	H314, H312, H332, H302, H412, H335
	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
	STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5 %

Carbonate de cuivre

Teneur (W/W): 2,2 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 12069-69-1	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 235-113-6	Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement REACH:	Aquatic Chronic 1
01-2119429040-56	H332, H302, H400, H410

acide borique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

Teneur (W/W): 0,63 %
 Numéro CAS: 10043-35-3
 Numéro-CE: 233-139-2
 Numéro d'enregistrement REACH:
 01-2119486683-25
 Numéro INDEX: 005-007-00-2

Repr. 1B (fertilité)
 Repr. 1B (foetus)
 H360FD

Les limites de concentrations spécifiques

Repr. 1B, fertilité: >= 5,5 %
 Repr. 1B, foetus: >= 5,5 %

Propiconazole

Teneur (W/W): 0,21 %
 Numéro CAS: 60207-90-1
 Numéro-CE: 262-104-4
 Numéro INDEX: 613-205-00-0

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Skin Sens. 1
 Aquatic Acute 1
 Aquatic Chronic 1
 H302, H317, H400, H410

Chlorure de cocotriméthylammonium

Teneur (W/W): 0,07 %
 Numéro CAS: 61789-18-2
 Numéro-CE: 263-038-9

Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Skin Corr./Irrit. 1B
 Aquatic Acute 1
 H314, H302, H400

| triméthylènediamine

Teneur (W/W): < 1 %
 Numéro CAS: 109-76-2
 Numéro-CE: 203-702-7

Flam. Liq. 3
 Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Acute Tox. 2 (par voie cutanée)
 Skin Corr./Irrit. 1B
 Eye Dam./Irrit. 1
 Resp. Sens. 1
 Skin Sens. 1B
 H226, H310, H302, H334, H317, H314

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

| 2-aminoéthanol

Teneur (W/W): < 5 %
 Numéro CAS: 141-43-5
 Numéro-CE: 205-483-3
 Symbole(s) de danger: C
 Phrase(s)-R: 34, 20/21/22

Carbonate de cuivre

Teneur (W/W): 2,2 %
 Numéro CAS: 12069-69-1
 Numéro-CE: 235-113-6
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119429040-56
 Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 20/22, 50/53

acide borique

Teneur (W/W): 0,63 %
Numéro CAS: 10043-35-3
Numéro-CE: 233-139-2
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486683-25
Numéro INDEX: 005-007-00-2
Symbole(s) de danger: T
Phrase(s)-R: 60, 61
Repr. Cat. 2

Propiconazole

Teneur (W/W): 0,21 %
Numéro CAS: 60207-90-1
Numéro-CE: 262-104-4
Numéro INDEX: 613-205-00-0
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 43, 50/53

Chlorure de cocotriméthylammonium

Teneur (W/W): 0,07 %
Numéro CAS: 61789-18-2
Numéro-CE: 263-038-9
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 22, 38, 41, 50

| triméthylènediamine

Teneur (W/W): < 1 %
| Numéro CAS: 109-76-2
| Numéro-CE: 203-702-7
Symbole(s) de danger: T
| Phrase(s)-R: 10, 22, 24, 35, 42/43

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone, gaz/vapeurs corrosifs

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la Section 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), aluminium

Autres données sur les conditions de stockage: Stocker à l'abri du gel. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

sensible au gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

10043-35-3: acide borique

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	limpide bleu(e)
Odeur:	doux(ce)
Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.
Valeur du pH:	env. 9,8 (eau, 20 g/l, 25 °C)
Température de fusion:	env. 0 °C
Température d'ébullition:	env. 100 °C

Point d'éclair:	Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	non inflammable
Inflammabilité des produits aérosols:	non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables
Limite inférieure d'explosivité:	ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable
Densité:	env. 1,0 g/cm ³ (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé
Décomposition thermique:	> 250 °C
Viscosité dynamique:	env. 18 mPa.s (20 °C)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau: miscible en toutes proportions

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
Un effet sensibilisant pour les personnes particulièrement sensibles ne peut être exclu.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
n'est pas considéré comme cancérogène (sur la base de la composition).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) env. 1 - 10 mg/l

Le produit n'a pas été testé: la valeur a été calculée à partir des données de ses composants.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les égouts, ni dans les stations d'épuration. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour	oui

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

l'environnement:
 Précautions particulières à
 prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient CARBONATE DE CUIVRE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Polluant marin: OUI
	Aucun connu

Sea transport

IMDG

UN number:	UN 3082
UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains COPPER CARBONATE)
Transport hazard class(es):	9, EHSM
Packing group:	III
Environmental hazards:	yes
Special precautions for user:	Marine pollutant: YES
	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Air transport

IATA/ICAO

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient CARBONATE DE CUIVRE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains COPPER CARBONATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.06.2015

Version: 4.0

Produit: **Wolmanit C&T**

(ID Nr. 50413290/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 02.06.2015

Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4511

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 49, 49bis, 65, 66

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

C	Corrosif.
Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
T	Toxique
34	Provoque des brûlures.
20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
60	Peut altérer la fertilité.
61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
22	Nocif en cas d'ingestion.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
10	Inflammable.
24	Toxique par contact avec la peau.

35	Provoque de graves brûlures.
42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Resp. Sens.	Sensibilisation des voies respiratoires
Repr. Cat. 2	Substances toxiques pour la reproduction (fertilité ou développement) Catégorie 2 : Substances devant être assimilées à des substances causant des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine ou substances devant être assimilées à des substances altérant la fertilité dans l'espèce humaine
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H310	Mortel par contact cutané.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.03.2015

Version: 3.0

Produit: **Wolsit SP**

(ID Nr. 50160809/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.03.2015

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Wolsit SP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique de process

Utilisation appropriée: Additif en phase aqueuse pour des liquides utilisés dans les systèmes de fabrication

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Wolman GmbH

Dr.-Wolman-Str. 31-33

76547 Sinzheim, Germany

Téléphone: +49 7221 800-0

adresse E-Mail: product-safety-wolman@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1
Skin Corr./Irrit. 1B
Skin Sens. 1
Aquatic Chronic 2

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.03.2015

Version: 3.0

Produit: **Wolsit SP**

(ID Nr. 50160809/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.03.2015

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations')

Symbole(s) de danger

C Corrosif.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28.2 Après contact avec la peau, laver immédiatement avec de grandes quantités d'eau.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants**3.1. Substances**

Pas applicable

3.2. MélangesCaractérisation chimique

Préparation à base de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2,5\%$

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Skin Corr./Irrit. 1B

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H314, H311, H331, H301, H317, H400, H410

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: $\geq 0,0015\%$

Skin Corr./Irrit. 2: $0,06\%$ - $< 0,6\%$

Eye Dam./Irrit. 2: $0,06\%$ - $< 0,6\%$

Skin Corr./Irrit. 1B: $\geq 0,6\%$

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 2,5\%$

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Symbole(s) de danger: T, N

Phrase(s)-R: 23/24/25, 34, 43, 50/53

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: irritation de la peau, Irritation des yeux, Symptômes allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone, gaz/vapeurs corrosifs

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Éviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la Section 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'abri du gel. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des températures inférieures à : 5 °C

Les caractéristiques du produit sont modifiées de façon irréversible lorsque la température limite est dépassée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

55965-84-9: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	verdâtre	
Odeur:	doux(ce)	
Seuil olfactif:	Aucune donnée pertinente n'est disponible.	
Valeur du pH:	env. 2 - 5 (20 °C)	
Température de fusion:	env. -3 °C	
Température d'ébullition:	env. 100 °C	
Point d'éclair:	Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.	
Vitesse d'évaporation:	non déterminé	
Inflammabilité:	non inflammable	
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Pression de vapeur:	env. 27,2 hPa (20 °C)	(Ligne directrice 104 de l'OCDE)
Densité:	env. 1,02 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble (20 °C)	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité dynamique:	env. 3 mPa.s (25 °C)	(DIN EN ISO 2555)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:
(20 °C)
miscible en toutes proportions

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau: Corrosif.

Lésion oculaire grave/irritation: dommage irréversible

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

n'est pas considéré comme cancérogène (sur la base de la composition).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 10 - 100 mg/l

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) 10 - 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les égouts, ni dans les stations d'épuration. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.03.2015

Version: 3.0

Produit: **Wolsit SP**

(ID Nr. 50160809/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.03.2015

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3265

UN number: UN 3265

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 23.03.2015

Version: 3.0

Produit: **Wolsit SP**

(ID Nr. 50160809/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 24.03.2015

Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient 5- CHLORO-2- METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3- ONE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains 5- CHLORO-2- METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3- ONE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM	Transport hazard class(es):	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 3265	UN number:	UN 3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient 5- CHLORO-2- METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3- ONE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains 5- CHLORO-2- METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3- ONE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1173

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** TECTANE Huile Degrippante avec MoS2
- **Code du produit:** 4960056
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégrissant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
DEN BRAVEN FRANCE
ZI Le Meux
60881 LE MEUX CEDEX - FRANCE
Tel.: +33 (0) 3 44 91 68 68
Fax.: +33 (0) 3 44 91 68 95
www.denbraven.fr
- **Service chargé des renseignements:**
Labor: Herr Söder
Tel.: +49 (0)9366/907126
E-Mail: j.soeder@denbraven-aerosols.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tel: +49 (0)9366/9071-0 Lundi - Jeudi 7:15 - 18:00 HEC

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 1)

· Phrases S:

- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 23 Ne pas respirer les aérosols.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· Identification particulière de certaines préparations:

- Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
 Conserver hors de la portée des enfants.




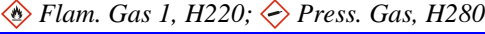

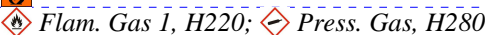

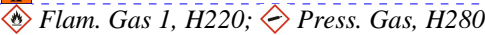
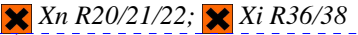

· Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités  Xn R65 R66  Asp. Tox. 1, H304	25-50%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	2,5-10%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-xxxx	2-butoxyéthanol  Xn R20/21/22; Xi R36/38  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤ 2,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%
hydrocarbures aromatiques	5 - 15%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Après inhalation:

- Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 2)

- *Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** *Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections** *Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME	1900 mg/m ³ , 800 ppm
-----	----------------------------------

111-76-2 2-butoxyéthanol

VME	Valeur momentanée: 147,6 mg/m ³ , 30 ppm Valeur à long terme: 9,8 mg/m ³ , 2 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre AX

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

≥ 240 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	De type pétrolier

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'éclair** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température d'inflammation:** >200°C

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité à 20°C:** 0,70482 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Pas ou peu miscible
Solvants organiques:	85,5 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aldéhydes

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 5)

· **Indications toxicologiques complémentaires:** Vapeurs étourdissantes.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination


- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA** 1950
 - **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
 - **ADR** 1950 AÉROSOLS
 - **IMDG** AEROSOLS
 - **IATA** AEROSOLS, inflammable
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 
- **Classe** 2 5F Gaz.
 - **Étiquette** 2.1

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

(suite de la page 6)

· IMDG, IATA


· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	LQ2
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
- R12 Extrêmement inflammable.
 R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 24

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile Degrippante avec MoS2

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite de la page 7)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** TECTANE Huile de Coupe
- **Code du produit:** 5070018
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit pour usinage des métaux
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
DEN BRAVEN FRANCE
ZI Le Meux
60881 LE MEUX CEDEX - FRANCE
Tel.: +33 (0) 3 44 91 68 68
Fax.: +33 (0) 3 44 91 68 95
www.denbraven.fr
- **Service chargé des renseignements:**
Labor: Herr Söder
Tel.: +49 (0)9366/907126
E-Mail: j.soeder@denbraven-aerosols.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel: +49 (0)9366/9071-0 Lundi - Jeudi 7:15 - 18:00 HEC

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

- **Phrases S:**

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer les aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile de Coupe

(suite de la page 1)

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conserver hors de la portée des enfants.













· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220;  Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220;  Press. Gas, H280	10-25%
CAS: 90622-57-4	Alkane, C9-12-iso  Xn R65 R10-53-66  Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	2,5-10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane  F+ R12  Flam. Gas 1, H220;  Press. Gas, H280	2,5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile de Coupe

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Mousse
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 - Veiller à une aération suffisante.
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile de Coupe

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME 1900 mg/m³, 800 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre AX

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,45$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

≥ 240 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Rouge

· **Odeur:** De type solvanté

Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile de Coupe

(suite de la page 4)

Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Température d'inflammation:	>200°C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Densité à 20°C:	0,64838 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Solvants organiques:	64,9 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aldéhydes
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** vapeurs étourdissantes.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: **TECTANE Huile de Coupe**

(suite de la page 5)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
----------	--

15 01 04	emballages métalliques
----------	------------------------

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** 1950

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR** 1950 AÉROSOLS
 · **IMDG** AEROSOLS
 · **IATA** AEROSOLS, inflammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.
 · **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**



· **Class** 2.1
 · **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler:** Attention: Gaz.
 · **No EMS:** -

· **No EMS:** F-D,S-U

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** LQ2
 · **Catégorie de transport** 2

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.06.2012

Numéro de version 6

Révision: 28.06.2012

Nom du produit: TECTANE Huile de Coupe

(suite de la page 6)

· Code de restriction en tunnels	D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

R10 Inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SR LUB - LUBRIFIANT SPECIAL MACHINE A BOIS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : FABRINOR S.A.

Distributeur : SRPI – 97438 STE MARIE

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme : ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).

Peut déclencher une réaction allergique (EUH208).

Danger par aspiration, Catégorie 1 (Asp. Tox. 1, H304).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible : nocif (Xn, R 65).

Peut déclencher une réaction allergique.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (R 66).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS08

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 265-150-3 SOLVANTS HYDROCARBONÉS D'ORIGINE PÉTROLIÈRE

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient SEL DE CALCIUM DE L'ACIDE BENZENE SULFONIQUE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence - Intervention :

P331 NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Élimination :

P501 Éliminer le contenu/réceptif dans les déchets industriels spéciaux.

Référence : **SR LUB**

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition :

Identification (CE)	1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 64742-48-9	EC: 265-150-3	SOLVANTS HYDROCARBONÉS D'ORIGINE PÉTROLIÈRE	GHS08, GHS02DgrFlam. Liq. 3, H226Asp. Tox. 1, H304EUH:066 XnXn;R65R66	P 50 <= x % < 100
CAS: 93820-57-6	EC: 298-637-4	SEL DE CALCIUM DE L'ACIDE BENZENE SULFONIQUE	GHS07WngSkin Irrit. 2, H315Skin Sens. 1, H317Aquatic Chronic 4, H413	XiXi;R38-R43R53 0 <= x % < 1

Informations sur les composants :

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0.1 % poids/poids de benzène (EINECS 200-753-7).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Référence : **SR LUB**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre polyvalente chimique, CO₂, sable, terre, mousse, eau + additif.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

Ne pas utiliser l'eau en jet pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

Ne pas respirer les fumées (fumées noires pouvant être générées par la combustion des emballages plastiques), empêcher les effluents de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne jamais aspirer ce mélange.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Référence : **SR LUB**

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.

Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Référence : **SR LUB**

Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

- Protection respiratoire

Eviter d' inhaler massivement et intentionnellement.

Travailler dans des locaux convenablement ventilés.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : 60°C < PE <= 93°C

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Insoluble.

Viscosité : $\nu < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$ (40°C)

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

chaleur, flammes, étincelles.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Référence : **SR LUB**

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Danger par aspiration :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

La toxicité par l'aspiration peut entraîner de graves effets aigus, tels qu'une pneumonie chimique, des lésions pulmonaires plus ou moins importantes, voire un décès consécutif à l'aspiration.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas (CAS 64742-48-9): Voir la fiche toxicologique n° 94 de 1998.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Flotte sur l' eau. Le produit restant à la surface du sol s' évapore partiellement mais une proportion significative subsiste après un jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Référence : **SR LUB****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 286/2011

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Nomenclature des installations classées (Version 27 (Mars 2012)) :

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

1431 Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration) A
3

1432 Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).

1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :

d) Supérieure ou égale à 25 000 t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérosènes dont le point éclair est supérieur ou égal à 55°C. AS 4

2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :

a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m³ . A 2

b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³ . DC

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :

Nocif

Contient du :

EC 265-150-3 SOLVANTS HYDROCARBONÉS D'ORIGINE PÉTROLIÈRE

Contient du EC 298-637-4 SEL DE CALCIUM DE L'ACIDE BENZENE SULFONIQUE. Peut déclencher une réaction allergique.

Phrases de risque :

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Référence : **SR LUB**

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de sécurité :

S 23 Ne pas respirer les vapeurs.

S 24 Éviter le contact avec la peau.

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.

R 38 Irritant pour la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS08 : Danger pour la santé.

Eurofiche de données de sécurité

Nom du produit : agent séparateur LPZ/II®

N° de produit : 001

Date d'impression : Février 2009

1. Désignation du produit, de la préparation et de l'entreprise

Indications relatives au produit : une huile spéciale dissolue dans l'éthanol.

Utilisation conseillée : agent séparateur

Données sur le fabricant / fournisseurs

Fabricant/ fournisseur : Riepe GmbH & Co. KG

Rue / boîte postale : Postfach 2624

Code nat. / Code postal / Localité : D-32226 Bünde

Téléphone : (05223) 60990 et 61333

Service de renseignement : Laboratoire

Renseignement en cas d'urgence : centre anti-poison Bonn

Téléphone : (05223) 60990

Téléphone : (0228) 2873211

Fax : (0228)2873314

2. Dangers possibles de la préparation

Désignation du danger : F = Facilement inflammable

Indications de danger particulières pour les personnes et l'environnement :

R11 = Facilement inflammable S16 = Tenir éloigné des sources d'inflammation – Ne pas fumer

3. Composition / Indications relatives aux composants

Caractérisation chimique : Description : mélange d'éthanol avec adjuvants non dangereux.

Substances dangereuses :

N° CAS	Désignation selon direct. CE	Teneur	Unité	Désign. code	Valeurs R
64-17-5	Ethanol	> 85	%	F	R 11

EINECS : 200-578-6

Indications supplémentaires :

Les termes des indications de dangers stipulées sont disponibles au chapitre 15.

(remarque P de la liste de substances CE / Annexe I de la directive 67/548/CEE)

4. Mesures de premiers secours

Remarques générales : en cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire propre, consulter un médecin.

En cas d'absorption, consulter immédiatement un médecin! Maintenir la personne calme, ne pas provoquer de vomissement ! Boire de l'eau avec du charbon actif.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié : mousse (résistante à l'alcool), CO₂, poudre, brouillard de fines gouttelettes (eau)

6. Mesures en cas de propagation involontaire

Mesures de précaution concernant les personnes : tenir éloigné des sources d'inflammation, assurer une ventilation suffisante.

Mesures de précaution concernant l'environnement : ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Procédés de nettoyage / de récupération : délimiter la substance écoulee avec un agent absorbant (par ex. du sable, de la terre, de la terre d'infusoires, de la vermiculite) et évacuer en stockant dans des récipients prévus à cet effet conformément aux prescriptions locales.

7. Manipulation et stockage

Eviter un dépassement des valeurs limites MAK et toujours conserver dans les fûts d'origine.

Indications relatives à la protection d'incendie et d'explosion : tenir éloigné des sources d'inflammation – Ne pas fumer.

Prendre des mesures évitant la formation de charges électrostatiques.

Stockage : ne pas exposer au rayonnement solaire direct et tenir éloigné d'autres sources de chaleur et d'inflammation.

Conserver dans des récipients bien fermés, au frais et au sec.

Exigence concernant les entrepôts et les récipients :

respecter la législation et les consignes relatives au stockage et à l'utilisation de substances constituant un danger pour les eaux.

Indications relatives au stockage commun :

tenir compte des interdictions de stockage en commun de l'ordonnance relative aux liquides inflammables (VbF).

Indications supplémentaires relatives aux conditions de stockage : maintenir les récipients fermés hermétiquement.

Conserver dans des récipients bien fermés, au frais et au sec. Tenir compte des instructions de la VbF et des règles techniques correspondantes de la TRbF

Classification de stockage : 3 A (concept VCI, 1998)

Classification selon l'ordonnance de sécurité d'exploitation (BetrSichV) : facilement inflammable

8. Limitation d'exposition et équipements de protection pour les personnes

Mesures de protection techniques :

Éviter un dépassement des valeurs MAK

Valeurs limites à surveiller liées au poste de travail :

N°. CAS	Désignation substance	Type	Valeur	Unité
64-17-5	Ethanol	MAK	980	mg/cbm

Les valeurs indiquées sont extraites des listes en vigueur à la date d'édition (par exemple TRGS 900 pour la République Fédérale d'Allemagne).

Équipement de protection pour les personnes :

Mesures de protection et d'hygiène générales : se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs. Retirer immédiatement les vêtements salis ou trempés.

Nom du produit : agent séparateur LPZ/II®
N° de produit : 001
Date d'impression : Février 2009

Tenir éloigné des boissons, des denrées alimentaires et des denrées animales.

Protection des voies respiratoires : utilisation d'une protection des voies respiratoires nécessaire en cas de ventilation/d'aspiration insuffisante.

Protection des mains : gants de protection résistants aux solvants en caoutchouc butyle ou en caoutchouc fluoré (Viton).

Protection oculaire : lunettes de protection à fermeture hermétique.

Protection du corps : vêtements de protection standard. Chaussures ou bottes de protection résistant aux produits chimiques. En cas de contact éventuel avec la peau, prévoir des vêtements de protection imperméables.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme : liquide	Couleur : incolore	Olfaction : alcool
Valeur :	Unité :	Méthode :
Point d'inflammation : inférieur à 21	°C	DIN 53213
Température d'inflammation : 425	°C	DIN 51794 pour l'éthanol pur
Inflammation spontanée : aucune inflammation spontanée		DIN 51794 pour l'éthanol pur
Viscosité : à 20 °C 1,19	mPas	
Densité : à 20 °C 0,790	g/cbcm	DIN 51757
Pression de vaporisation à 20°C 59	mbars	
Limite Ex inférieure : 3,5	vol. %	valeurs bibliographiques
Limite Ex supérieure : 15,0	vol. %	valeurs bibliographiques
Solubilité et miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible	
Titre en solvant : env. 90	%	
	solvant organique	

10. Stabilité et réactivité

Si les règles de stockage et de manipulation conseillées sont appliquées, **aucune** substance de décomposition dangereuse ne peut se dégager.

11. Indications toxicologiques

Faible irritation, dessèche la peau, des vapeurs en haute concentration peuvent provoquer un état de fatigue.

12. Indications écologiques

Le produit présente un danger faible pour les eaux (catégorie de danger sur les eaux 1). En raison de la rapide évaporation de la solution et de la surface de l'eau, le produit ne représente aucun danger significatif pour les organismes aquatiques. Ne doit pas être répandu dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou dans les canalisations.

13. Indications relatives à la gestion des déchets

- **Recommandation :** ne pas évacuer conjointement avec les déchets domestiques. Ne pas laisser parvenir dans les canalisations. Dans la mesure du possible, effectuer un recyclage, sinon déposer ou incinérer dans des installations autorisées.

- **N° de clé de déchet :** depuis le 1.1.1999, les numéros de clé de déchet ne sont plus uniquement relatifs au produit mais essentiellement à son utilisation. Le numéro de clé des déchets valable pour l'utilisation est disponible dans le catalogue européen des déchets.

- **Emballages non purifiés :** recyclage selon les prescriptions locales officielles.

14. Indications relatives au transport

Transport par voie terrestre ADR / RID et GGVS/GGVE (international/national)

ADR / RID-GGVS/E cl. 3 F1 substance liquide inflammable

Chiffre/Lettre : F1 II

Numéro pour la désignation du danger (nombre Kemler) : 33

Numéro UN : 1170

Groupe d'emballage : II

Fiche de danger : 3

Désignation de la marchandise : solution ETHANOL

Transport maritime IMDG/GGVSee Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classe IMDG/GGVSee : 3 **Classe ICAO/IATA :** 3

Numéro UN : 1170 Numéro **UN/ID :** 1170

Label : 3 **Label :** 3

Groupe d'emballage : II **Groupe d'emballage :** II

Numéro EMS : F-E, S-D

Nom technique

correct : solution ETHANOL **Nom technique correct :** solution ETHANOL

15. Réglementation

Désignation selon le règlement relatif aux substances dangereuses

Caractère d'identification et désignation de danger du produit :

F = Facilement inflammable

Valeurs R :

R11 = Facilement inflammable

Valeurs S :

S16 = Tenir éloigné des sources d'inflammation – Ne pas fumer

Indications selon la loi sur le régime des eaux domestiques Catégorie de danger pour les eaux : WGK 1 (faible danger pour les eaux)

Prescription en cas d'incident : groupe de substance 2 (F=liquide facilement inflammable)

16. Autres indications

Les indications correspondent à nos connaissances actuelles, elles ne fournissent toutefois aucune assurance concernant les caractéristiques du produit et ne constituent aucun rapport juridique contractuel.

**Fiche de données de sécurité
selon UE 453/2010**

Date d'impression : 07.04.2015

Numéro de version 3

Révision: 17.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit: KLEIBERIT 773.3****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
AllemagneKLEIBERIT CHIMIE
SARL
200 rue de Paris
F-67116 Reichstett
France**Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 (0) 7244 700-0

FAX: +49 7244 700 152

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Telefon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand

atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE - DSD/DPD Néant.**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**2.3. Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Description:** Mélange au résines synthétiques, a base d'éthylene vinylacetat**Composants dangereux:**

N° CAS	Désignation	Ident. phrases R	néant	%
--------	-------------	------------------	-------	---

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 07.04.2015

Numéro de version 3

Révision: 17.11.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 773.3

(suite de la page 1)

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1. Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Recourir à un traitement médical.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4. Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
Pour ramasser la poussière, employer des aspirateurs industriels appropriés ou des dispositifs centraux d'aspiration.
Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
>> **Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.** <<
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 07.04.2015

Numéro de version 3

Révision: 17.11.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 773.3

(suite de la page 2)

- **8.1. Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2. Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:** Gants résistant à la chaleur
- **Matériau des gants:** Gants en caoutchouc synthétique
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Solide
 - **Couleur:** Divers, selon l'encrage
- **Odeur:** Faible, caractéristique
- **valeur du pH:** non applicable
- **Changement d'état**
 - **Point d'ébullition:** Non déterminé.
 - **Température et domaine de ramollissement:** 105 +/- 5 °C
- **Point d'éclair:** Non applicable.
- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20 °C:** ca. 1,03 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **9.2. Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** voir l'article 10.3
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 07.04.2015

Numéro de version 3

Révision: 17.11.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 773.3
(suite de la page 3)
· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1. Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.

· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

En général non polluant

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1. Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1. No ONU

néant

· 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

néant

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, IMDG, IATA
· Classe

Néant

· 14.4. Groupe d'emballage

néant

· 14.5. Dangers pour l'environnement:
· Marine Pollutant:

Non

· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon UE 453/2010

Date d'impression : 07.04.2015

Numéro de version 3

Révision: 17.11.2014

Nom du produit: KLEIBERIT 773.3*(suite de la page 4)*

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos 2 - Identification des dangers

· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Contact:** Dr. Wolfgang Stüber

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** **AÉROSOL****BIOCLEAN HP****Code du produit:** 114234**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparationDésinfectant
Détergent**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:** TEC INDUSTRIES SERVICE
ZI de la Massane
13210 Saint-Rémy de Provence
Tél : +33(0)4.90.92.74.70.
Fax : +33(0)4.90.92.44.44.
Courriel: securite@tec-industries.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 3 H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

néant

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient 13,0 % en masse de composants inflammables.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Produit de nettoyage

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 1)

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:		
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 111-42-2 EINECS: 203-868-0 Reg.nr.: 01-2119488930-28	2,2'-iminodiéthanol STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≤ 1%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	≤ 1%
CAS: 61791-14-8 Polymer Reg.nr.: Polymer	Alkylamine éthoxylée Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≤ 1%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle Acute Tox. 3, H331; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,1%
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,001%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

EDTA et sels, agents de surface non ioniques, désinfectants, parfums < 5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
Rincer la bouche à l'eau.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Le produit n'est pas inflammable.

(suite page 3)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 2)

**· 5.2 Dangers particuliers
résultant de la substance ou du
mélange**

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Fluorure d'hydrogène (HF)

**· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

· Autres indications**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles,
équipement de protection et
procédures d'urgence**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

**· 6.2 Précautions pour la
protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**· 6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:**

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

**· 6.4 Référence à d'autres
rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour
une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**· Préventions des incendies et des
explosions:**

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et
conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

**· Indications concernant le stockage
commun:**

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

(suite page 4)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 3)

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
VLE	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm
VME	Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol	
VME	Valeur à long terme: 15 mg/m ³ , 3 ppm
1310-73-2 hydroxyde de sodium	
VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³

• **DNEL**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Dermique	Effets systémiques à long terme	50,6 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme,	369 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
	Effets systémiques à court terme	553,5 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol		
Dermique	Effets systémiques à long terme	0,13 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire	Effets locaux à long terme	1 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
Inhalatoire	Effets locaux à long terme	1 mg/m ³ (Travailleurs / Workers)

• **PNEC**


107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
PNEC - eau douce / fresh water	10 mg/l
PNEC - STP	100 mg/l
PNEC - sol / ground	2,47 mg/kg
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment	41,6 mg/kg
PNEC - sédiment marin / sea sediment	4,17 mg/kg
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol	
PNEC - eau douce / fresh water	0,0022 mg/l
PNEC - eau de mer / sea water	0,00022 mg/l
PNEC - eau (dégagement intermittent)	0,022 mg/l
PNEC - STP	100 mg/l
PNEC - sol / ground	0,00108 mg/kg
PNEC - sédiment d'eau douce / freshwater sediment	0,019 mg/kg
PNEC - sédiment marin / sea sediment	0,0019 mg/kg

(suite page 5)

Nom du produit: BIOCLEAN HP


(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Aérosol

Couleur: Blanc

· **Odeur:** Menthe

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** 8,9 (5%)

· **Changement d'état**

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Point d'éclair:** non applicable

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** 270 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 5)

· Danger d'explosion:	Non déterminé.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Densité à 25 °C:	1,008 g/cm ³ (NF EN ISO 12185)
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Viscosité: Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50 °C.
- **10.5 Matières incompatibles:** Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50.	> 4000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/6h.	27,596 mg/l (Rat)
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol		
Oral	LD50.	1600 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	12970 mg/kg (Lapin)
61791-14-8 Alkylamine éthoxylée		
Oral	LD50.	500 - 2000 mg/kg (Rat)
55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle		
Oral	LD50.	300 - 500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	> 2000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4h.	>6,89 mg/l (Rat)

(suite page 7)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1).
Peut produire une réaction allergique.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
	CE50	23300 mg/l (Daphnia) (48h)
		1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (7d)
	CL50	6812 mg/l (Leuciscus idus)
111-42-2 2,2'-iminodiéthanol		
Oral	LC50/96 h	1460 mg/l (Pimephales promelas-Vairon à grosse tête)
	NOEC	0,78 mg/l (Daphnia) (OECD 202 - 21d)
	EC50	55 mg/l (Daphnia)
		2,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (96h)
		7,8 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (72h)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
	CL50	145 mg/l (Poecilia reticulata) (24h)
	EC50	22 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (15min)
61791-14-8 Alkylamine éthoxylée		
Oral	LC50/96 h	0,1 - 1 mg/l (Fish)
55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle		
Oral	LC50/96 h	0,067 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	CE 50 (48H)	0,16 mg/l (Daphnia)
	EC50 (72H)	0,022 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes))

(suite page 8)

Nom du produit: BIOCLEAN HP



(suite de la page 7)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** UN1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, non-flammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 
- **Classe** 2 5A Gaz.
- **Étiquette** 2.2
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 2.2

(suite page 9)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 8)

· Label	2.2
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Code	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

(suite page 10)

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 9)

Tableau 49 et 49bis des maladies professionnelles : " Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines." et "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine."

Tableau 65 des maladies professionnelles : "Lésions eczématiformes de mécanisme allergique"

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mentions obligatoires à apposer sur les produits biocides (Directive 98/8/CE) :

Contient :

- chloromethylisothiazolone / methylisothiazolone (3:1)(CAS n°55965-84-9) : 0,003 g/L
- (ethylenedioxy)dimethanol (CAS n°3586-55-8) : 0,16 g/L

TP 2 : Produit pour désinfecter les surfaces, les matériaux, les équipements et le mobilier.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre antipoison le plus proche.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 11)

Date d'impression : 27.07.2016

Numéro de version 5

Révision: 27.07.2016

Nom du produit: BIOCLEAN HP

(suite de la page 10)

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –
Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –
Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –
Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique
– Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu
aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à
la version précédente**